

CARNET DE BORD

Système de chauffage de type 1

Bâtiment :

Adresse :

..... **Bruxelles**



CONTEXTE

Le carnet de bord est la base documentaire de "référence" des systèmes de chauffage.

La tenue d'un carnet de bord constitue une des exigences de la réglementation chauffage PEB en Région Bruxelles-Capitale.

Il doit être accessible à tous les professionnels qui interviennent sur le système de chauffage, ainsi qu'au responsable des installations techniques (il s'agit du propriétaire ou du titulaire du permis d'environnement si l'installation est classée).

Vous trouverez plus d'information à propos de cette réglementation dans la brochure « Un chauffage performant ? » et dans le module réglementaire disponibles sur le site internet de Bruxelles Environnement.

CONTENU

Le contenu minimal du carnet de bord des systèmes de chauffage placés après le 01/01/2011 est défini par la réglementation chauffage PEB¹.

Pour les systèmes existant avant cette date, le carnet de bord devra reprendre:

- parmi les informations spécifiées dans le contenu minimal du carnet de bord, les informations disponibles à cette date;
- les informations relatives aux parties modifiées ou renouvelées après cette date.

Le présent document propose des modèles d'intercalaires en vue de constituer un carnet de bord d'un système de chauffage de type 1 (système de chauffage qui comprend une chaudière alimentée au gaz ou au mazout, d'une puissance nominale supérieure à 20 kW et inférieure ou égale à 100 kW).

Note:

La mention « pas obligatoire » a été ajoutée sur certains intercalaires : le fait de ne pas les compléter n'entraîne pas de non-conformité à l'exigence relative à la tenue du carnet de bord..

Il s'agit des intercalaires suivants:

1. la liste des contacts;
2. la description générale des installations techniques, du fonctionnement et des schémas;
3. et la note de dimensionnement.

Les deux premiers intercalaires ont été ajoutés par rapport au contenu minimal spécifié dans la réglementation car ces informations peuvent être utiles lors de l'installation et de l'exploitation d'un système de chauffage.

En ce qui concerne la note de dimensionnement: il s'agit d'une des exigences de la réglementation chauffage PEB et la note de dimensionnement est bien mentionnée dans le contenu minimal du carnet de bord. Cependant, tant qu'un arrêté ministériel déterminant la méthode à appliquer n'a pas été publié, cette exigence n'est pas d'application. En attendant, un dimensionnement basé sur la norme NBN B 62-003 ou sur les consommations des années antérieures est malgré tout recommandé.

PUBLIC-CIBLE

Le public-cible sont les responsables des installations techniques qui veillent à ce que le carnet de bord soit constitué et tenu à jour par les professionnels du chauffage lors de l'installation du système de chauffage et pendant son exploitation et les professionnels (gestionnaires d'immeubles, bureaux d'études,...) qui pourraient être chargés par ceux-ci de le constituer

¹ A l'annexe 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 juin 2010 relatif aux exigences PEB applicables aux systèmes de chauffage pour le bâtiment lors de leur installation et pendant leur exploitation et son contexte réglementaire, énergétique et environnemental

CARNET DE BORD – SYSTEME DE CHAUFFAGE DE TYPE 1

TABLE DES MATIERES

1. Liste des contacts (pas obligatoire)
2. Description générale des installations techniques, du fonctionnement et schémas (pas obligatoire)
3. Note de dimensionnement : détermination de la puissance des chaudières (pas obligatoire)
4. Documentation technique
 - Fiches techniques, notices d'utilisation, de montage, de fonctionnement et d'entretien
 - 4.1 Production de chaleur : chaudières, ...
 - 4.2 Distribution de chaleur : circulateurs, vannes manuelles ...
 - 4.3 Régulation : automates, régulateurs, vannes 3 voies, vannes thermostatiques, sondes de mesure ...
 - 4.4 Emission de chaleur : radiateurs, convecteurs, groupe de pulsion ...
5. Feuille de route
6. Rapports
 - 6.1 Rapports de mise en service et paramètres de mise en service
 - 6.2 Rapports d'entretien et d'intervention sur le système de chauffage
 - 6.3 Attestations de réception
 - 6.4 Attestations de contrôle périodique
 - 6.5 Rapport de diagnostic
7. Copie des factures de combustible

1. LISTE DES CONTACTS

(pas obligatoire)

- Services de secours
- Responsable des installations techniques
(propriétaire ou titulaire du permis d'environnement)
- Professionnels agréés/sociétés de maintenance
- Installateur
- Fournisseur(s) d'énergie

1. LISTE DES PRINCIPAUX CONTACTS (pas obligatoire)

Services de secours

Tél : 112

**Responsable des installations techniques : propriétaire ou titulaire du permis
(définition : voir « module réglementaire » de la réglementation « chauffage PEB »)**

Société	
Personne de contact	
Adresse	
Code postal + Ville	
Tél	
GSM	
Fax	
E-mail	

Professionnels agréés et sociétés de maintenance

Sociétés		
Personne de contact		
Adresse		
Code postal + Ville		
Tél		
GSM		
Fax		
E-mail		

Installateurs

Sociétés		
Personne de contact		
Adresse		
Code postal + Ville		
Tél		
GSM		
Fax		
E-mail		

Fournisseurs d'énergie

Sociétés		
Personne de contact		
Adresse		
Code postal + Ville		
Tél		
GSM		
Fax		
E-mail		

Autres contacts utiles

Sociétés		
Personne de contact		
Adresse		
Code postal + Ville		
Tél		
GSM		
Fax		
E-mail		

Sociétés		
Personne de contact		
Adresse		
Code postal + Ville		
Tél		
GSM		
Fax		
E-mail		

Sociétés		
Personne de contact		
Adresse		
Code postal + Ville		
Tél		
GSM		
Fax		
E-mail		

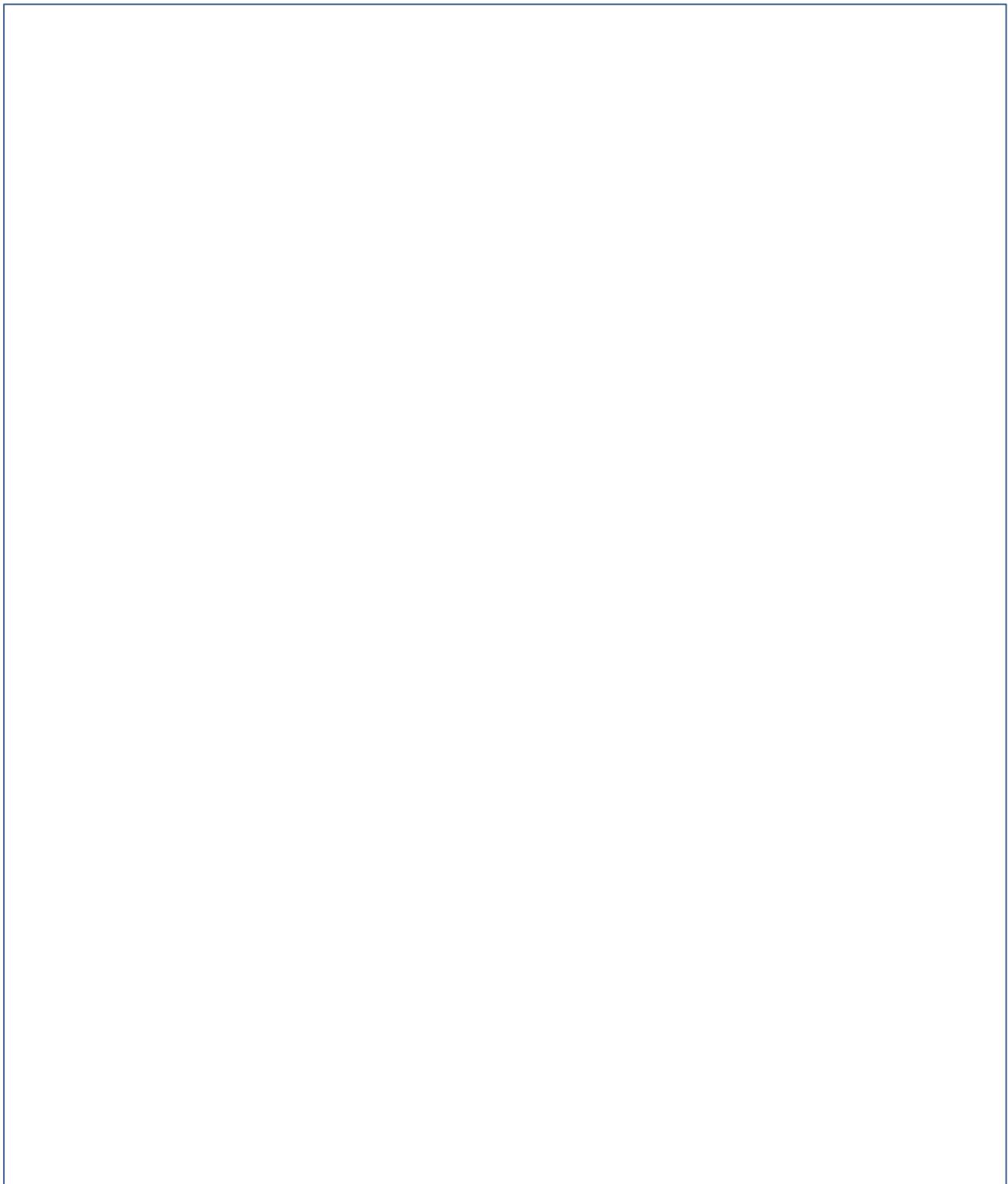
Sociétés		
Personne de contact		
Adresse		
Code postal + Ville		
Tél		
GSM		
Fax		
E-mail		

Sociétés		
Personne de contact		
Adresse		
Code postal + Ville		
Tél		
GSM		
Fax		
E-mail		

2. DESCRIPTION GENERALE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DU FONCTIONNEMENT + SCHEMAS

(pas obligatoire)

Onklet 2



3. NOTE DE DIMENSIONNEMENT : DETERMINATION DE LA PUISSANCE DES CHAUDIERES

(pas obligatoire)

4. DOCUMENTATION TECHNIQUE

Fiches techniques, notices d'utilisation, de montage, de fonctionnement et d'entretien

- 4.1. Production de chaleur : chaudières, ...
- 4.2. Distribution de chaleur : circulateurs, vannes manuelles ...
- 4.3. Régulation : automates, régulateurs, vannes 3 voies, vannes thermostatiques, sondes de mesure ...
- 4.4. Emission de chaleur : radiateurs, convecteurs, groupe de pulsion ...

5. FEUILLE DE ROUTE

6. RAPPORTS

- 6.1 Rapports de mise en service et paramètres de mise en service
- 6.2 Rapports d'entretien et d'intervention sur le système de chauffage
- 6.3 Attestations de réception
- 6.4 Attestations de contrôle périodique
- 6.5 Rapport de diagnostic

7. COPIES DES FACTURES DE COMBUSTIBLE